



La DRFIP veut-elle vraiment que la DAJ remplisse ses missions ?

Cela paraît couler de source. Pourtant la réponse à cette question n'a rien d'évident au vu des dernières décisions de la DRFIP. On s'y perd.

Devant la situation de l'antenne de la DAJ à Aix s'enfonçant dans le marasme sous le poids croissant des charges de travail, la DRFIP avait pris la décision d'allouer un renfort sous la forme d'un EDR au service.

Décision ponctuelle et en aucun cas de nature à résoudre le déséquilibre structurel entre les moyens en personnel et les charges car, il faut le rappeler, depuis l'installation de l'antenne de la DAJ à Aix, les emplois et les effectifs n'ont cessé de décroître alors que les charges de travail augmentaient. C'est ainsi qu'aujourd'hui dans les différentes parties du service le déficit en effectifs est criant : 4,8 agents sur Aix et 0,3 sur Marseille soit 5,1/8 au pôle administratif, 3/5 au pôle contentieux 3,8/5 au conciliateur.

Si la décision d'allouer un renfort était loin de suffire à résorber le déficit en personnel, il témoignait quand même du fait que la DRFIP était consciente de la situation très difficile pour les agents de ce service. Au moins cela.

C'est pourquoi la décision annoncée dernièrement que ce renfort traiterait les dossiers en souffrance d'un autre département ne peut qu'interpeller.

Mais que veut vraiment la DRFIP ?

Elle ne doit pas ignorer qu'au pôle contentieux d'ici deux mois, il ne restera plus qu'un agent en poste sur 5 du fait de départs à la retraite, elle ne doit pas ignorer non plus qu'au conciliateur on va bientôt passer de 3,8 à 1,8 agents sur 5.

Elle ne peut donc ignorer que sa décision de retirer dans ces conditions le maigre renfort alloué à ce service ne peut que démoraliser complètement les agents. La direction voudrait saborder ce service qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

La DRFIP et la DGFIP ont pris l'engagement, engagement réitéré par le DGA M Mazaucic en octobre 2015 dans le courrier où il annonce que la constitution du pôle judiciaire à Aix ne se fera pas au détriment de l'antenne de la DAJ de la DRFIP dont la pérennité sera assurée.

Or le respect de ces engagements suppose que les emplois soient pourvus et que les moyens en personnel soient alloués.

Voilà ce que nous exigeons ! Le respect des engagements de notre administration et la préservation de conditions de travail correctes pour les agents:

**IL FAUT DES RENFORTS CONSEQUENTS EN PERSONNEL POUR
L'ANTENNE DE LA DAJ A AIX !**

